



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
du bureau du conseil d'administration

-----  
Séance du 23 mai 2023  
-----

**Président de séance :** Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents: Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

**Absents excusés :** Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 23-B30 - CONVENTION RELATIVE À LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION MUTUALISÉE D'UNE PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE DE HAUTE RÉOLUTION ET LE CONTRÔLE DE LA PRESTATION**

Chaque année en France lors de travaux, plusieurs milliers de réseaux sont endommagés, générant ainsi des perturbations sur les réseaux et des accidents graves. Parmi les causes : des fonds de plans d'origines multiples, des géo références de précision inégale, et une cartographie du territoire non homogène.

La réglementation « anti-endommagement des réseaux et canalisations » ou « Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux » (DT-DICT) est entrée en application afin de remédier à cette problématique. Elle impose la mise en place d'un PCRS (plan de corps de rue simplifié) à l'échelle nationale, une réforme qui s'inscrit dans une démarche de mutualisation du fond de plan entre les collectivités et les gestionnaires de réseaux.

Dans ce cadre, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagée avec ses partenaires locaux dans une démarche d'acquisition d'une ortho photographie à très haute résolution (5cm) sur l'ensemble du territoire régional.

Après avoir accompagné un premier projet sur la métropole d'Aix-Marseille Provence en 2022, la région PACA Sud initie une démarche de mutualisation sur le territoire maralpin. Le Département des Alpes-Maritimes ainsi que la plupart des EPCI (métropole Nice-Côte d'Azur, communautés d'agglomération de Cannes-Pays de Lérins, du Pays de Grasse, de Sophia-Antipolis et de la Riviera Française) ont exprimé leur souhait d'y adhérer.

Une convention de groupement de commandes est en cours de finalisation et, à l'issue de sa validation par délibération de tous les membres, au plus tard dans le courant du mois de juin, un marché sera lancé avec une exécution envisagée à partir de janvier 2024.

Pour les services d'incendie et de secours, l'ortho photographie de très haute résolution (THR) à grande échelle se révèle être une ressource de qualité essentielle :

- pour les missions de gestion de crises, face aux catastrophes naturelles et industrielles ou pour faciliter l'intervention des secours et la détection des incendies.
- pour la géolocalisation dans le cadre de la préparation et l'exécution de leurs interventions, notamment pour le repérage des adresses ou des équipements de lutte contre l'incendie.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver la participation du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes à ce groupement de commandes ainsi que le financement partiel du projet à hauteur de 25 000 €.
- d'autoriser M. le président du conseil d'administration à signer la convention correspondante.

Les crédits correspondant au financement du dispositif seront inscrits au budget 2024 à l'article budgétaire 2051.

**Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver la participation du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes à ce groupement de commandes ainsi que le financement partiel du projet à hauteur de 25 000 €.
- d'autoriser M. le président du conseil d'administration à signer la convention correspondante.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINESY*